

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GALLICHAN, TENUE LE 22 NOVEMBRE 2022,
A 17 h 35 AU BUREAU MUNICIPAL

Sont présentes les conseillers suivants :

Mme Francine Lehouiller
Mme Sonia Rivard
Mme Nancy Shink

Mme Valérie Bruneau
Mme Lise Morin Larouche
M. Daniel Bélanger

Formant quorum sous la présidence de M. Serge Marquis, maire.

Mme Line Boudreault est présente comme secrétaire d'assemblée.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, RENONCENT A LEUR DROIT DE RECEVOIR UN AVIS DE CONVOCATION AINSI QUE D'UN ORDRE DU JOUR

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche adjointe administrative
4. Gouvernement provincial – Clic Sécur
5. Avis de motion Délégation de pouvoir a l'employé municipal
6. Avis de motion Salaire des élus
7. Centre d'appel 911
8. Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, **APPUYÉE** par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉ.

3. EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE des candidatures ont été reçues à la suite de l'affichage du poste de greffière-trésorière adjointe et que les candidates ont été convoquées à une entrevue;

ATTENDU QUE Mme Priscillia Lefebvre occupe le poste de greffière-trésor

22-11-107 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Sonia Rivard, **APPUYÉE** par Mme Francine Lehouilleret résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' embauche Mme Touzin au poste d'adjointe administrative selon les conditions établies par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉ.

4. GOUVERNEMENT PROVINCIAL – CLIC SÉCUR

22-11-108 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Valérie Bruneau, **APPUYÉE** par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Gallichan consent à ce que Mme Priscillia Lefebvre soit autorisée :

- A inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Agérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;

- Agérer l'inscription de l'entreprise à Mon Dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile à cette fin;
- A remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon Dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- A consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
- A signer comme personne habilitée pour la Municipalité de Gallichan ;

ADOPTÉ.

5. AVIS DE MOTION DÉLÉGATION DE POUVOIR A L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

Un avis de motion a été présenté par Mme Nancy Shink afin de présenter un règlement concernant une délégation de pouvoir a l'employé municipal.

6. AVIS DE MOTION SALAIRE DES ÉLUS

Un avis de motion a été présenté par Mme Valérie Bruneau afin de modifier le règlement du salaire des élus.

7. CENTRE D'APPEL 911

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) est en vigueur;

ATTENDU QUE le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE le CAUAT exige depuis le novembre 2021 une autorisation, par résolution, de chacune des municipalités avant de transmettre les données à la MRCAO;

ATTENDU QUE la MRC doit mettre en place, avec la collaboration des services en sécurité incendie (SSI), des mécanismes de suivi des forces de frappe déterminées au schéma et, le cas échéant, faire des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRCAO sur les modifications à apporter selon l'action #69 du présent SCRSI;

ATTENDU QUE les données provenant du CAUAT sont essentielles pour faire le suivi des forces de frappe, des procédures de déploiement ainsi que pour modifier le découpage des territoires et le plan d'entraide automatique (PEA);

ATTENDU QUE la MRC doit faire un suivi régulier au PEA et doit transmettre les procédures de déploiement, le redécoupage des territoires protégés par les SSI ainsi que PEA au centre d'appels d'urgence 911 selon l'action #65 du présent SCRSI;

22-11-109 EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, **APPUYÉE** par M. Daniel Bélanger et résolu unanimement d'autoriser le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) à transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911.

ADOPTÉ

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

Serge Marquis
Maire



Line Boudreault
Secrétaire d'assemblée